Programme « Socles »
Epreuve d'improvisation
Règlement Alsace

1. Règlement de base

Cette épreuve est décrite dans le règlement fédéral au point III du règlement fédéral « Réglementation du socle de formation ».

Cette épreuve doit être individuellement validée par le juge arbitre de la compétition.

2. Conditions d'accès

- être licencié F.F.N.
- être inscrit dans un programme socle : Acquisition – Développement - Formation

3. Les engagements

Au cours de la semaine avant la compétition, le club organisateur confirme ou invalide les engagements en fonction du nombre d'engagées (minimum 12 – maximum 48 – par multiple de 12).

4. Le déroulé de l'épreuves

Il s'agit d'une série de matchs avec une gagnante et une perdante.

Les perdantes du premier tour continueront à se rencontrer lors de la série de rattrapage au terme de laquelle la gagnante de la finale à 3 rencontrera la troisième en quart de finale de la série principale (voir tableau ci-joint).

Les matchs seront jugés par 3 officiels.

Il y a autant de jurys que nécessaire.

Les musiques seront tirées au sort par le jury par pool de 4 matchs : un CD sera diffusé auprès de tous les clubs d'Alsace afin d'harmoniser les numéros de musiques.

5. Les officiels

La composition du jury sera conforme à la circulaire des officiels et au règlement FINA.

Rappel des niveaux nécessaires et suffisants :

- juge arbitre : officiel B
- minimum officiel D

Le club organisateur devra par conséquent envoyer la composition exhaustive des jurys au responsable régional des officiels de natation synchronisée au plus tard 1 semaine avant la compétition pour validation.

La compétition sera annulée en cas de non-validation des jurys dans la semaine précédent la compétition.

6. Les classements

Un classement sera réalisé par catégorie et type de ballet. Un podium sera organisé pour chaque catégorie.